

L'an deux mille neuf, le 12 juin à dix-sept heures, le comité syndical, régulièrement convoqué en date du 29 mai deux mille neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 44  
Membres titulaires présents ou représentés: 19  
Pouvoirs : 8  
Quorum atteint  
Nombre de suffrages exprimés : 27

**Présents(es)**

André AUBERIC,  
Jean-Marie BERTRAND,  
Marc BONNARD,  
Jean-Pierre BUIX,  
Daniel CHARASSE suppléant,  
Claire CHASTAN,  
Pierre DALSTEIN suppléant,

Claude DAUMAS suppléant,  
Gérard GOZZI,  
Nadia MACIPE suppléante,  
Jean-Jacques MONPEYSEN,  
Patricia MORHET-RICHAUD  
Christine NIVOU  
Jean-Louis PELLOUX suppléant,

Hervé RASCLARD,  
Jean-Louis REY,  
Nicolas ROSIN,  
Eliane TERRAS suppléante,  
Catherine VESPIER.

**Pouvoirs :**

Paul ARNOUX à Hervé RASCLARD, Jean BESSON à Jean-Marie BERTRAND, Olivier CADIER à Claire CHASTAN, Pierre COMBES à Christine NIVOU, Thierry CORNILLET à Jean-Pierre BUIX, Michèle EYBALIN à Nicolas ROSIN, Marianne ORY à Nadia MACIPE, Michel TACHE à Marc BONNARD ,

**Excusés(es)**

Marcel BAGARD, Marie BOUCHEZ, André FELIX suppléant, Fabien LIMONTA suppléant, Christine PRIOTTO suppléante, Anne-Marie REME-PIC suppléante, Michel VALLA.

\*\*\*\*\*

**Objet : Ouverture de poste**

Le Président expose au comité syndical que :

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3-2° alinéa

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT le départ en congé maternité de Melle Aurélie CAROD, chargée de mission environnement et gestion de l'espace ;

CONSIDERANT la nécessité d'élaboration d'ici début 2010 de la charte et du plan de Parc ;

Il propose de créer un emploi de chargé de mission Paysage à mi-temps pour une durée de six mois.

Après en avoir délibéré, le comité syndical

- DECIDE de créer un emploi de chargé de mission Paysage à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 pour une durée de 6 mois.
- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 17h30 heures/semaine.
- DECIDE que la rémunération sera afférente à l'IB **542**.
- HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jours et an susdits

Le Président  
Hervé RASCLARD